

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le lundi 28 mars 2022, se tient à 14 h 05, via conférence Web une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Denyse Blanchet et Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron et Denis Poulin participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de [l'arrêté ministériel numéro 2020-29 du ministre de la Santé et des Services sociaux](#), la séance s'étant tenue exceptionnellement via conférence web et en l'absence du public, un enregistrement des discussions sera publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

1.0

ORDRE DU JOUR

C.A. 2022-53

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 28 MARS 2022**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	RESSOURCES HUMAINES
4.	PÉRIODE DE QUESTIONS
5.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

RESSOURCES HUMAINES

Madame la préfet fait la lecture de la résolution proposée suite aux discussions ayant eu lieu en atelier de travail, cette dernière est adoptée.

C.A. 2022-54**FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ**

ATTENDU les recommandations du comité exécutif de la SDEG;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu entre l'employé concerné, la préfet de la MRC du Granit, la directrice générale et la directrice de la SDEG;

ATTENDU QU'au terme de ces discussions, il a été convenu qu'il était souhaitable que les parties mettent un terme à leur relation d'employeur-employé considérant le différend qui les oppose;

ATTENDU QUE le comité administratif a pris connaissance des faits en cause du dossier de l'employé;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit convient de mettre fin au contrat de travail de cet employé suivant les termes convenus dans le document confidentiel de Transaction et quittance signé par l'employé.

QUE le comité administratif autorise la signature du document confidentiel de Transaction et quittance par la préfet et la directrice générale de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Considérant que la séance se tient via conférence web, et ce, dans le cadre des mesures de la pandémie à Covid-19, aucun citoyen n'est présent.

Cependant, le site Internet de la MRC informe les citoyens que considérant le contexte de la Covid, s'ils ont des questions, ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

5.0**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****C.A. 2022-55****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité administratif du 28 mars 2022 soit levée, il est 14 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale